

ARRETE

LR/CM/AG/2025/ 539

Interdiction de stationnement sur
2 places avenue du Général Leclerc
Après l'emplacement arrêté du tus

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales
et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,

VU l'arrêté municipal N° PR/CC/RH/2020/131 du 9
juillet 2020, reçu par Monsieur le Sous-Préfet de
l'arrondissement de Senlis le 9 juillet 2020,
nommant Monsieur Jérôme CURIEN en qualité de
Directeur Général des Services de la Ville de Senlis,

CONSIDERANT qu'en raison du salon du chocolat
organisé par l'association « Comité des Fêtes », il
est nécessaire d'interdire le stationnement sur 2
places, avenue du Général Leclerc après
l'emplacement arrêté du TUS du **vendredi 31
octobre 2025, 9h au dimanche 2 novembre 2025,
9h,**

ARRETONS

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit, et considéré comme gênant, sur 2 places avenue du Général Leclerc après l'emplacement arrêté du TUS du **vendredi 31 octobre 2025, 9h au dimanche 2 novembre 2025, 9h.**

Article 2 - Les panneaux signalant ces interdictions seront installés par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 - Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier 80000 Amiens, ou par l'application informatique télé recours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 6 - Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- Au Poste de Police Municipale
- Au Centre de Secours Principal de SENLIS
- A la Gendarmerie de SENLIS

Senlis le : 11 0 OCT. 2025

Publié sur le site internet de la collectivité le : 13 OCT. 2025



Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation

Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services



Handwritten signature of Jérôme CURIEN in blue ink.